



**FFHG**

# CAHIER DES CHARGES

## TOURNOIS U13

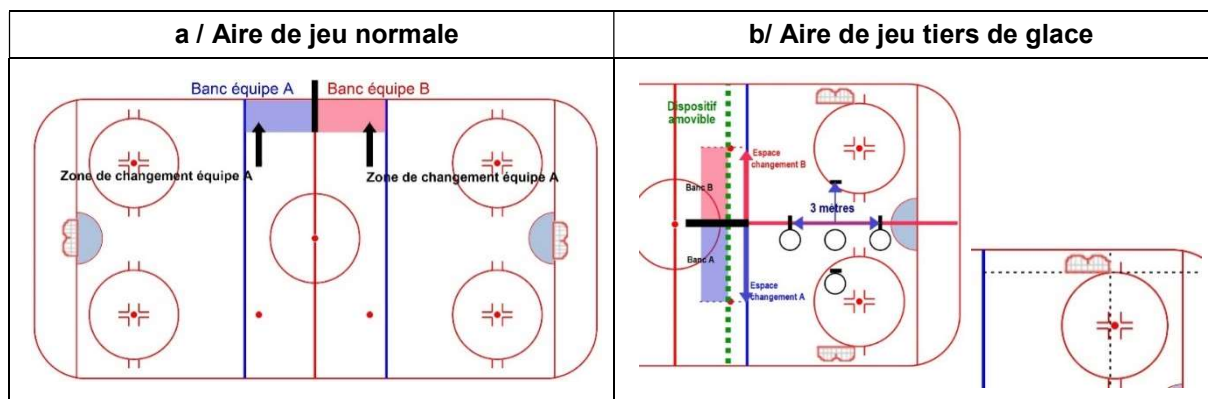
2017/2018

En application de l'annexe AS-11 du règlement des activités sportives, le présent cahier des charges a été adopté par le Comité directeur du 24 juin 2017, sur proposition de la COCD.

### PRINCIPES GENERAUX

Le championnat dans cette catégorie ne donne pas lieu à l'organisation de tournois nationaux ni à l'attribution de titre de champion de France. Ce championnat est exclusivement du ressort de la Zone.

#### I. Aire de jeu : normale ou tiers de glace



1/4

#### II. Échauffement

- Echauffement **sur glace de zéro à trois minutes maximum, sans palet.**
- Un échauffement hors glace est préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

#### III. Temps de jeu

- Au minimum 45mn et au maximum 60mn de temps de jeu effectif.
- Durée des pauses entre les périodes : maximum 3 minutes s'il n'y a pas de réfection de glace.
- Coup de sirène toutes les soixante secondes sur aire de jeu normale et de 60 à 90 secondes, à la discrétion des zones, sur aire de jeu réduite, sans arrêt du chronomètre.
- Les changements sont effectués selon la procédure IIHF sur aire de jeu normale et selon la procédure U11 sur tiers de glace.
- Le gardien a le droit de jouer le palet jusqu'au sommet des cercles.
- Chaque bloc doit jouer le même temps de jeu au rythme des changements.

#### IV. Équipes

Les joueurs et/ou joueuses doivent appartenir à la catégorie d'âge U13.

Le nombre minimum de joueurs et/ou joueuses est fixé chaque année, pour chaque zone, par la COCD sur proposition de chacune des zones ; il peut être différent pour l'équipe 1 et l'équipe 2.

Dans tous les cas, la COCD ne peut fixer ce nombre minimum de joueurs et/ou joueuses à un nombre inférieur à 10 joueurs et/ou joueuses de champ et un gardien (*cf. RAS, art. 1.5.1*).

L'objectif est de tendre à un nombre minimum de quinze joueurs et/ou joueuses de champ et un gardien.

En cas de non-respect de l'effectif minimum fixé par la COCD, le conseil de zone peut décider de déclarer le match perdu, ou d'interdire l'équipe de prendre part aux phases finales, ou de constituer des poules réunissant des équipes évoluant à trois blocs et d'autres réunissant des équipes évoluant à moins de joueurs.

Liste bloquée : la mise en place d'une liste de joueurs bloqués et le nombre de joueurs bloqués en équipe 1 sont à la discrétion des conseils de zone.

### **Constitution des équipes pour le championnat régulier**

- Les clubs ont la possibilité de demander une dérogation à la zone en fonction de leur effectif ;
- Le gardien de but ne peut à aucun moment du match sortir pour être remplacé par un joueur de champ.
- Dans le cas d'une équipe se présentant à quinze joueurs de champs, elle doit identifier ses blocs par des brassards de couleur différente.

*Rappel : La catégorie d'âge U13 est composée des joueurs et joueuses des années 2005/2006/2007 (surclassés). Le sous classement féminin est autorisé pour les joueuses nées en 2003 et 2004.*

### **Participation des filles dans le cadre de la mixité**

- Pour la saison 2017/2018, les joueuses nées en 2005 et 2006 peuvent participer aux compétitions U13. Les joueuses nées en 2007 peuvent demander un sur-classement qui est soumis à conditions.
- Faute de vestiaires séparés pour les hommes et les femmes, il convient de déterminer un créneau horaire pour l'accès aux vestiaires de chacun.

## **V. Formats de jeu**

2/4

### **Format des oppositions :**

- 5 contre 5 sur aire de jeu normale.
- 4 contre 4 ou 3 contre 3, sur aire de jeu réduite à la discrétion de chaque zone.

### **Pauses entre les périodes**

- Les pauses entre périodes s'effectuent sans changement de côté.
- Une réfection de glace par match est conseillée si elle ne remet pas en cause le temps de jeu du match suivant.

## **VI. Arbitrage (Hockey relevant de la catégorie B)**

- Tout match de hockey relevant de la catégorie B doit être obligatoirement arbitré à deux. Au moins l'un de ces deux arbitres devra être qualifié par la commission arbitrage de la zone compétente, la formation du second arbitre pouvant n'être qu'en cours de validation. Tout club défaillant s'expose aux sanctions prévues à l'ANNEXE AS-1, INFRACTION 15.
- Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance.
- Un arbitre ne peut officier que s'il présente un écart d'au moins deux années d'âge de plus que la catégorie arbitrée.

## **VII. Pénalités**

### **Interdiction des charges**

- Les charges avec le corps sont interdites dans la catégorie U13.

### **Pénalités mineures**

- Leur durée est de 2 minutes et prennent effet immédiatement.

### **Pénalités majeures**

- Les pénalités de 5 minutes pénalisent le joueur et l'équipe : elles s'effectuent par conséquent immédiatement et sur l'ensemble des blocs.
- Les pénalités de 10 minutes pénalisent le joueur et s'effectuent immédiatement.

### **VIII. Bordereau de licences/Feuille de match/Fiche bilan**

#### **Gestion des feuilles de matchs :**

- Les clubs ont l'obligation de présenter un bordereau des licences.
- Les matchs sur aire de jeu normale font l'objet de feuilles de match.
- La procédure de transmission des feuilles de match est à la discrétion du conseil de Zone. Le non-respect de cette procédure est soumis aux sanctions prévues à l'infraction 14.2 de l'annexe AS-1.

### **IX. Organisation et classement à l'issue du Championnat régulier**

- Le nombre de compétitions officielles constituant le championnat est à la discrétion du conseil de zone.
- La mise en place, l'affichage et la publication des scores et des classements est à la discrétion du conseil de zone.

### **X. Délai entre deux rencontres (art. 1.5.2.2 RAS)**

Tout joueur peut participer à plusieurs matchs par jour, de sa catégorie, dont la durée totale ne peut excéder deux fois la durée réglementaire de la catégorie par jour. Cette limitation ne s'applique pas aux gardiens de but dès lors qu'ils ne sont pas entrés en jeu. La présente disposition interdit à un joueur surclassé de participer à un match de sa catégorie et à un match de la catégorie supérieure le même jour.

En championnat de zone, un délai d'une heure minimum doit être respecté entre deux débuts de matchs d'une même équipe.

En tournoi amical sur aire de jeu normale, un délai de vingt minutes minimum doit être respecté entre deux débuts de matchs d'une même équipe.

En tournoi amical sur tiers de glace, aucun délai minimum n'est requis entre deux débuts de matchs d'une même équipe.

Des aménagements peuvent être apportés par la commission médicale.

## PLATEAUX U13 SUR TIERS DE GLACE :

---

*L'objectif de cette configuration de jeu est de favoriser le développement du joueur en augmentant les duels, la maniabilité, la mobilité, la recherche d'espace et d'avoir plus de joueurs concernés par le palet.*

*Les principes généraux du cahier des charges d'appliquent sauf disposition contraire.*

### Aire de jeu

- Matches sur 1/3 de glace
- Les matches programmés sur 1/3 de glace se déroulent dans la largeur des deux zones aux extrémités.
- Il n'est pas possible d'utiliser la zone neutre pour autre chose que la disposition des « bancs ».
- Pour faciliter la mise en place, il faut tracer un point central, des repères de mise au jeu et une ligne médiane dans l'axe normal de la piste et une zone réglementaire pour le gardien de but.

### Balustrades

- Chaque patinoire doit disposer d'un équipement de séparations mobiles ayant les caractéristiques suivantes :
  - Faciles à mettre en place et à retirer de la surface de glace.
  - Ne pas avoir de support du côté de l'aire de jeu qui empêcherait le palet de glisser le long de cette balustrade mobile.
  - Former une séparation continue d'un côté à l'autre de la piste dans sa largeur.
  - Utiliser un mécanisme simple pour relier les éléments entre eux.

### Buts

Les buts de taille normale doivent être placés à 1 mètre de la balustrade et à mi-distance entre la ligne bleue et le bout de la piste.

### Composition des équipes

Match se jouant à 4 contre 4 ou 3 contre 3, plus gardien.

Les configurations de référence pour prendre part à ces compétitions sont définies par les Zones.

4/4

### Hors-Jeu

La zone peut décider de mettre en place ou non la règle du hors-jeu ; lorsqu'elle le décide, les règles suivantes s'appliquent :

- La ligne médiane fait office de ligne de hors-jeu.
- Lorsqu'un hors-jeu est commis, il n'y a pas d'engagement :
  - 1) L'arbitre le signale par un coup de sifflet et récupère rapidement le palet ;
  - 2) L'équipe ayant commis le hors-jeu se repositionne dans sa moitié de glace ;
  - 3) L'arbitre donne le palet à l'équipe adverse dans un coin de leur moitié de glace.

### Mise au jeu

- Un engagement a lieu suite à un but, un arrêt, une pénalité.
- Tous les engagements s'effectuent sur un point de mise en jeu central.
- La mise en place des joueurs doit être la plus rapide possible.

### Gestion des pénalités

- La gestion des pénalités est identique à un match sur grande glace.
- **En cas de doubles pénalités sur une même présence, on ne peut pas jouer à moins de 3 joueurs. Aussi, les pénalités s'effectuent à 4 contre 3 sur deux présences différentes.**

### Gestion des feuilles de matchs

- Les tournois sur espace réduit font l'objet de fiches bilan.
- La procédure de transmission des fiches bilan est à la discrétion du conseil de Zone. Le non-respect de cette procédure est soumis aux sanctions prévues à l'infraction 14.2 de l'annexe AS-1.